

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 \(4\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin aux membres du conseil d'administration de l'usine du Familistère, 30 juillet 1871](#)

Jean-Baptiste André Godin aux membres du conseil d'administration de l'usine du Familistère, 30 juillet 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 4 p. (100r, 101r, 102v, 103r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin aux membres du conseil d'administration de l'usine du Familistère, 30 juillet 1871, consulté le 24/09/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52617>

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [30 juillet 1871](#)

Lieu de rédaction Bellevue, Meudon (Hauts-de-Seine)

Destinataire [Commission administrative de l'usine du Familistère de Guise](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin saisit la commission de revendications salariales d'Avot et d'Alcis Poulain.

Mots-clés

[Emploi](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Avot \[monsieur\]](#)
- [Denisart, Alfred](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Poulain, Alcis](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Belleme 30 Juillet 71

Messieurs les Membres
du Conseil d'Administration

Emile absent de Guise, je
vous adresse la réponse à la
communication que m'a faite
Emile d'une demande de M.
Carot et d'une autre de Poulain
Gélonie. Emile me dit que la
demande de M. Carot a été
mise en considération par
le conseil, mais j'aurais bien
voulu que le conseil
allât plus loin, afin de me
rendre plus facile la résolution
à prendre. Il est certain
pour moi que M. Carot

Les aptitudes nécessaires
 pour gagner 1800^{fr}. Mais
 d'un autre côté, il a aussi
 son caractère particulier
 qui fera toujours de lui un
 employé plus ou moins
 desœuvré. Je sais du reste
 que s'il reste à Guise c'est
 parcequ'il ne trouve pas
 ailleurs un emploi. Il
 éprouve avant tout le
 besoin de la vie de garçon
 et le familistère n'offre
 pas suffisamment essor
 à ses goûts. Malgré cela
 ce n'est pas un motif
 pour ne pas la payer.

De son travail et c'est
sur ce point que le conseil
aurait pu donner son avis.
Il signale qu'il a rattrapé un
arriéré, mais il faut aussi tenir
compte de la cessation des affaires.
Va-t-il continuer à tenir ses
livres au courant.

C'est une grave question que celle
de fixer avec justice les appointements
des employés. Il faudra bien que
j'amène les employés eux-mêmes à
prendre part à cette difficile besogne
et à établir cet équilibre de justice
qui donnera dans l'usine à
chacun suivant ses œuvres et son
mérite.

Je demande surtout que la
commission veille à ce que les
~~es~~ élèves entrant dans les
bureaux ^{et les ateliers} ne soient pas conduits
au découragement par l'oubli.

Une juste proportionnalité doit
être maintenue entre le salaire et
le travail de chacun d'eux. Il me
semble donc que l'on peut accorder
50⁰⁰ à Boulain (Alexis), même dès
le mois de Juin dernier en lui disant
que l'on veillera sur lui s'il conti-
nuera à bien faire s'il a besoin.

Quant à Ant^h je laisse à la
commission le soin de voir si
le travail qu'il doit faire mérite
1800 francs et l'autorise, en ce cas,
à les lui donner.

Veuillez agréer, Messieurs,
la cordialité de mes
sentiments

Gordon

Je prie M. Denisart de
communiquer immédiatement
cette lettre au conseil.